

Image not found or type unknown



Respect du préavis... quels sont mes droits face aux abus

Par **Lucas1974**, le **13/06/2012 à 21:42**

Bonjour, J'ai quitté mon logement pour vivre chez ma compagne et j'ai donc prévenu mon propriétaire par courrier avec AR de ce fait. J'ai déménagé l'appartement, je suis tenu par mon préavis jusqu'à fin juin et en allant nettoyer l'appartement, je me suis aperçu que non seulement le propriétaire rentrait, il effectuait des travaux dans l'appartement, qu'il puisait de l'eau et de l'électricité et même qu'il avait mis les radiateurs au max. Je voudrais savoir quels sont mes droits et mes recours avant que je lui pète le nez? Merci de me répondre car il me met les nerfs à vifs.

Par **cocotte1003**, le **13/06/2012 à 22:06**

Bonjour, avez vous fait l'état des lieux de sortie et lui avez vous remis les clés ? cordialement

Par **Lucas1974**, le **13/06/2012 à 22:15**

Non, cela doit se faire en fin de mois. Je lui ai expédié mon préavis mi mars et il a refusé que je lui rende les clés mi juin. Je lui dois apparemment le mois entamé?!?

Par **cocotte1003**, le **13/06/2012 à 22:22**

si vous avez un bail non meublé, le préavis est de 3 mois à dater du jour de réception de votre LRAR, votre bailleur n'a pas à s'arranger avec la loi, d lui signifier que la remise des clés se fera donc vous lui envoyez une LRAR pour l'informer de la date et qu'en son absence les clés seront remise à un huissier. Il est possible qu'il ne veuille pas faire d'état des lieux de sortie ce qui équivaut pour vous à appartement rendu en bon état donc pas de déductions à faire sur votre dépôt de garantie qui devra vous être restitué sous 2 mois. Votre bailleur n'avait en aucune façon le droit de pénétrer dans votre logement sans votre autorisation et vous pouvez porter plainte pour violation de domicile, cordialement

Par **Lucas1974**, le **13/06/2012 à 22:24**

Merci de votre réponse Cocotte 1003